

INFORMATION



Les projets scolaires  
**prennent vie** grâce à la  
**CAISSE DES  
ÉCOLES**

**Campagne  
d'adhésion 2023**

**Bourses scolaires, projets  
éducatifs, séjours,  
actions culturelles  
et artistiques**

**Direction de l'Éducation – 79 rue Pierre Sépard  
01 58 07 15 57 – [caissedesecoles@chatillon92.fr](mailto:caissedesecoles@chatillon92.fr)**

# EDITO

Madame, Monsieur,  
Chers parents, chères familles,

L'an passé encore, notre Caisse des écoles aura permis le financement de 16 projets portés par nos enseignants et professeurs au profit des élèves et ce, pour un montant de 17 754 euros. Ces projets sont ceux de nos écoles mais également de nos collèges.

Alors qu'un certain nombre de familles châtilloises rencontrent des difficultés dans un contexte économique et social contraint, notre Caisse des écoles représente également un précieux recours pour ces familles. A travers les bourses scolaires attribuées aux élèves de l'enseignement secondaire ou les aides individuelles aux familles allouées dans le cadre des classes de découverte et des séjours, la Caisse des écoles accompagne financièrement les familles qui en ont besoin. Il est en effet primordial qu'aucun obstacle financier ne conduise à l'éviction ou à la discrimination de certains enfants.

Une nouvelle fois, nous vous invitons donc à adhérer et à vous investir au sein de notre Caisse des écoles en participant pleinement à la vie de celle-ci et en contribuant à son financement.

En 2023, avec l'ensemble de ses adhérents, nous continuerons à animer la Caisse des écoles de Châtillon afin qu'elle demeure un acteur essentiel de l'épanouissement de nos élèves et du soutien en direction de nos familles.

Fidèlement,



**Nadège AZZAZ**  
Maire de Châtillon  
Présidente de la  
Caisse des Écoles



**Antoine JOUENNE**  
Adjoint à la Maire  
Vice-président de la  
Caisse des Écoles

# La Caisse des Écoles, qu'est-ce que c'est ?

---

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal qui intervient en faveur des enfants et des jeunes dans le domaine de la vie scolaire (écoles et collèges). Elle est gérée par un conseil d'administration regroupant :

- Madame la Maire, Présidente et membre de droit
- Des membres représentant le conseil municipal
- Des membres représentant l'Éducation nationale
- Des membres adhérents élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale

## En 2022, la Caisse des Écoles a permis :

**6** projets éducatifs au bénéfice de 1272 élèves issus de 8 écoles : création d'un jardin partagé, projet autour de la préservation de l'eau, initiations aux échecs, journées jeux de construction, sensibilisation au handicap

**4** projets artistiques et culturels au bénéfice de 4 écoles et près de 330 élèves : danse, le beau dans la rue, visite de Paris.

**7** séjours de découvertes au bénéfice de 313 collégiens : 3 séjours sportifs, 3 séjours historiques et 1 séjour d'échange scolaire dans le cadre du jumelage avec la ville de Merseburg.

**1** projet d'éducation à la sécurité routière: au bénéfice de 1153 enfants qui ont pu être sensibilisés aux dangers qui les menacent sur le chemin de l'école ou à vélo.

Plusieurs bourses scolaires attribuées aux élèves de familles avec de faibles revenus.

**Les ressources de la Caisse des Écoles proviennent d'une subvention de la Ville, des cotisations des adhérents et des dons.**

# Adhérer à la Caisse des Écoles

En adhérant à la Caisse des Écoles, vous participerez aux délibérations de l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an et vous contribuerez au financement de la Caisse des Écoles.

## LES CONDITIONS D'ADHÉSION

- Avoir plus de 18 ans
- Résider sur le territoire de la commune de Châtillon ou avoir un descendant dans l'un des établissements scolaires de la commune
- Verser une cotisation annuelle d'un montant minimum de 8€

Si vous souhaitez contribuer au développement des actions de la Caisse des Écoles sans y adhérer, vous pouvez également faire un don.

Le bulletin doit être envoyé par courrier :

**Ville de Châtillon - Centre Administratif - Direction de l'Éducation,**  
79 rue Pierre Sépard, 92320 Châtillon



## BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNÉE 2023

- Je souhaite ADHERER à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de 8 € minimum, libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Je souhaite FAIRE UN DON à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ €, libellé à l'ordre du Trésor Public.



Les adhésions ou dons à la Caisse des Ecoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

92320 - CHÂTILLON

E-MAIL

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

### VOTRE ENFANT

NOM

PRÉNOM

CLASSE

ÉCOLE